



### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

Le 14 mars 2016 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Jacques SALAÛN, Donald GELOT, Marie-Louise RIVALAIN, Christophe PIOLIN, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE, Catherine GILBERTON, Marie LE THOËR

Secrétaire de séance : Christophe PIOLIN

La séance déclarée ouverte par la Maire, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et les membres présents ont signé le registre des délibérations.

#### **Retrait de ses fonctions d'un adjoint suite à retrait de délégation**

Murielle LE REST informe le conseil municipal qu'elle a retiré les délégations à Jacques SALAÛN par arrêté du 7 mars 2016. Cet arrêté a été notifié à Jacques SALAÛN le 8 mars 2016.

Suite au retrait le 7 mars 2016 de la délégation consentie à Jacques SALAÛN, adjoint au maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, par arrêté du 7 avril 2014, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

La Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Jacques SALAÛN dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Jacques SALAÛN donne lecture au conseil municipal d'une longue lettre, exprimant ses réflexions et analyses. Il fait part de sa décision de quitter le groupe majoritaire et de ne pas prendre part au vote.

Eliette DUFLEIT adresse ses remerciements à Jacques SALAÛN pour son travail.

Murielle LE REST précise que cette décision difficile fait suite à plusieurs faits graves et marquants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 3 voix contre (Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE), de ne pas maintenir Jacques SALAÛN dans ses fonctions d'adjoint au maire.

#### **Nomination d'un membre aux commissions communales vie scolaire-jeunesse et affaires sociales-vie associative**

La Maire propose de procéder à la nomination d'un membre aux commissions communales vie scolaire-jeunesse et affaires sociales-vie associative, en remplacement de Loïc TANDE.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, Jacques SALAÛN s'abstenant, Marie LE THOËR est nommée membre des commissions communales vie scolaire-jeunesse et affaires sociales-vie associative.

#### **Nomination d'un membre au CCAS**

En remplacement de Loïc TANDE, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un membre au CCAS. Marie LE THOËR est candidate et est nommée membre du CCAS par 14 voix, Jacques SALAÛN s'abstenant.

#### **Désignation d'un délégué à IDES**

En remplacement de Loïc TANDE, la Maire propose la candidature de Marie LE THOËR au poste de délégué à IDES.

Par 14 voix pour, Jacques SALAÛN s'abstenant, Marie LE THOËR est désignée déléguée à IDES.

### **Désignation d'un membre à la commission communautaire solidarité – santé**

La Maire propose de désigner un membre à la commission communautaire solidarité – santé en remplacement de Loïc TANDE.

Par 11 voix pour, Eliette DUFLEIT votant contre et Jaques SALAÛN, Ronan CORBIHAN et Stéphane ORIERE s'abstenant, Marie LE THOËR est désignée membre de la commission communautaire solidarité – santé.

### **Achat de matériel informatique pour la mairie**

La Maire propose le renouvellement de l'ordinateur de la mairie suivant le devis de la société Berger-Levrault pour un montant de 2115.36 € TTC, comprenant le matériel, l'installation et le paramétrage des logiciels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de matériel informatique tel que présenté en acceptant l'offre de la société Berger-Levrault d'un montant de 2115.36 € TTC. Cette somme sera inscrite au budget 2016 de la Commune.

### **Convention de partenariat pour le financement des CTMA**

Jean-Yves LE COZ présente la convention de partenariat à signer avec la communauté d'agglomération pour le financement 2015 des CTMA, concernant les opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau. Le montant de la contribution est de 0.009 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, soit 414 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention de partenariat pour le financement des CTMA.

### **Marché de travaux de renouvellement d'une conduite d'eau Le Bourg –Lann Bricou**

La Maire rappelle le projet de renouvellement de la conduite d'eau du Bourg à Lann Bricou.

Jean-Yves LE COZ explique que, suite à l'appel d'offres, 6 entreprises ont répondu. Il fait part du résultat de l'analyse des offres, suite à la commission d'appel d'offres réunie les 23 février et 8 mars 2016. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise BOUYGUES pour un montant de 211231.50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BOUYGUES
- autorise la Maire à signer le marché.

### **Questions diverses**

- Ronan CORBIHAN souligne quelques erreurs dommageables dans le calendrier des fêtes de la lettre communale.
- Eliette DUFLEIT demande quel est le projet de modification de la circulation dans le Bourg. Murielle LE REST explique que cela a été évoqué en commission urbanisme et que le CAUE travaille actuellement sur ce projet d'aménagement de Bourg. Rien n'est décidé. Eliette DUFLEIT précise que les tracteurs ne peuvent pas traverser le Bourg en tournant rue des Roches de Diable et rue Ellé.
- Stéphane ORIERE signale le problème de stationnement gênant et dangereux des véhicules à l'entrée du stade lors des matchs de football.

La séance est close à 20 h 50.